

SEDGEHAMMER HERBICIDE À GAZON

L'herbicide à gazon SedgeHammer est un herbicide sélectif qui sert à supprimer le souchet et les dicotylédones dans le gazon, les plantes ornementales, les espaces paysagers et autres zones non cultivées indiquées sur la présente étiquette.

COMMERCIAL
Granulés mouillables

PRINCIPE ACTIF :
HALOSULFURON, présent sous forme d'ester méthyle.....72,6 %

ATTENTION



POISON
IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT

**L'UTILISATION N° D'HOMOLOGATION 31211
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

Lire l'étiquette au complet avant d'utiliser ce produit. Ne l'utiliser que selon le mode d'emploi. Lire l'**AVIS À L'UTILISATEUR** avant d'acheter ou d'utiliser ce produit. Si les conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement le contenant sans l'ouvrir.

CONTENU NET 0,5 - 600 g

Canyon Group, L.L.C.
B. P. 5569
Yuma (AZ) 85366-5569

Gowan
CANADA

1-800-960-4318

En cas d'urgence médicale mettant en cause ce produit, composer le 1-888-478-0798
Pour obtenir de l'aide 24 heures par jour en cas d'urgence (déversement, fuite ou incendie)
appeler Chemtrec® au 1-800-424-9300

RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

POUR LES URGENCES MÉDICALES METTANT EN CAUSE CE PRODUIT,

APPELER LE NUMÉRO SANS FRAIS : 1-888-478-0798.

POUR DE L'AIDE EN CAS D'URGENCE, 24 HEURES SUR 24 (DÉVERSEMENT, FUITE OU INCENDIE), APPELER CHEMTREC® AU 800-424-9300.

Pour tout autre renseignement sur le produit, appeler Gowan Company ou consulter la fiche signalétique.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Les opérateurs antiparasitaires et autres préposés à la manipulation doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long ou une combinaison;
- des gants résistant aux produits chimiques et faits d'une matière imperméable;
- des chaussettes et des chaussures.
- Lors du traitement des bords de routes et autres zones industrielles contre la prêle au moyen d'une lance mécanique à pression : Porter une combinaison par dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussettes et des chaussures.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.
- NE PAS entrer ni permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées tant que le produit n'est pas sec.

PROVOQUE UNE IRRITATION MODÉRÉE DES YEUX

L'utilisateur doit :

- se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou d'aller aux toilettes.
- Si le pesticide s'infiltre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Garder le contenant d'herbicide à gazon SEDGEHAMMER fermé afin d'empêcher tout déversement ou toute contamination. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SedgeHammer est une marque de commerce de Gowan Company, L.L.C.

SEDGEHAMMER

HERBICIDE À GAZON

L'herbicide à gazon SEDGEHAMMER est un herbicide sélectif qui sert à supprimer le souchet et les dicotylédones dans le gazon, les plantes ornementales, les espaces paysagers et autres zones non cultivées indiquées sur la présente étiquette.

COMMERCIAL
Granulés mouillables

PRINCIPE ACTIF :
Halosulfuron, présent sous forme d'ester méthyle.....72,6 %

ATTENTION



POISON
IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION 31211
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Lire l'étiquette au complet avant d'utiliser ce produit. Ne l'utiliser que selon le mode d'emploi. Lire l'**AVIS À L'UTILISATEUR** avant d'acheter ou d'utiliser ce produit. Si les conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement le contenant sans l'ouvrir.

CONTENU NET 0,5 - 600 g

Canyon Group, L.L.C.
B. P. 5569
Yuma (AZ) 85366-5569

Gowan
CANADA

1-800-960-4318

En cas d'urgence médicale mettant en cause ce produit, composer le 1-888-478-0798
Pour obtenir de l'aide 24 heures par jour en cas d'urgence (déversement, fuite ou incendie)
appeler Chemtrec® au 1-800-424-9300

RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**POUR LES URGENCES MÉDICALES METTANT EN CAUSE CE PRODUIT,
APPELER LE NUMÉRO SANS FRAIS : 1-888-478-0798.**

**POUR DE L'AIDE EN CAS D'URGENCE, 24 HEURES SUR 24 (DÉVERSEMENT, FUITE OU INCENDIE), APPELER
CHEMTREC® AU 800-424-9300.**

Pour tout autre renseignement sur le produit, appeler Gowan Company ou consulter la fiche signalétique.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Les opérateurs antiparasitaires et autres préposés à la manipulation doivent porter :

- ✓ une chemise à manches longues et un pantalon long ou une combinaison;
- ✓ des gants résistant aux produits chimiques et faits d'une matière imperméable;
- ✓ des chaussettes et des chaussures.
- ✓ Lors du traitement des bords de routes et autres zones industrielles contre la prêle au moyen d'une lance mécanique à pression : Porter une combinaison par dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussettes et des chaussures.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- ✓ Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.
- ✓ NE PAS entrer ni permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées tant que le produit n'est pas sec.

PROVOQUE UNE IRRITATION MODÉRÉE DES YEUX

L'utilisateur doit :

- se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou d'aller aux toilettes.

Si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, les enlever immédiatement. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Garder le contenant d'herbicide à gazon SEDGEHAMMER fermé afin d'empêcher tout déversement ou toute contamination. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide à gazon SEDGEHAMMER est un herbicide sélectif servant à supprimer en postlevée le souchet comestible et les dicotylédones indiquées sur l'étiquette dans les pelouses établies, les gazons ornementaux, les espaces paysagers et les pépinières de production commerciale de plantes ornementales. L'herbicide à gazon SEDGEHAMMER peut s'appliquer sur des gazons commerciaux et résidentiels, et sur d'autres zones non cultivées, entre autres : aéroports, cimetières, zones de jachère, terrains de golf, espaces paysagers, aires de loisirs publiques, propriétés résidentielles, bords de route, terrains d'école, terrains de sports, espaces paysagers ayant des plantes ornementales ligneuses établies, pépinières de plants en récipient et pépinières volantes, champs de foire, pistes de courses, courts de tennis, terrains de camping et emprises.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons de pulvérisation:

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides).

Méthode d'application	Culture	Zone tampon de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :		
		habitat d'eau douce d'une profondeur de		habitat terrestre
		moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Plantes ornementales et gazon	15	5	35
	Zones non cultivées	25	10	40

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

Remplir le réservoir de pulvérisation jusqu'aux trois-quarts du volume voulu et commencer l'agitation. Ajouter la quantité indiquée d'herbicide à gazon SEDGEHAMMER. Continuer de remplir le réservoir tout en maintenant l'agitation. Enlever le boyau du réservoir de mélange immédiatement après le remplissage pour empêcher le liquide de revenir à la source. Ajouter le surfactant non ionique et les autres adjuvants en dernier dans le réservoir. Appliquer la bouillie dans les 24 heures suivant le mélange.

ADJUVANTS

Sauf indication contraire, les surfactants non ioniques (SNI) et les concentrés à base d'huile pour cultures (CHC) sont les seuls types de surfactants recommandés pour les applications de l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER. L'utilisation de l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER sans adjuvant en présence de mauvaises herbes peut minimiser l'efficacité du produit. NE PAS utiliser un SNI et un CHC en même temps dans la bouillie de pulvérisation. Utiliser UNIQUEMENT la plus faible dose indiquée sur les étiquettes des surfactants de type non ionique qui contiennent au moins 80 % de matières actives. On peut utiliser les concentrés à base d'huile pour cultures avec l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER plutôt que des surfactants non ioniques.

MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Gowan Company au 1-800-960-4318 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Avant de préparer le mélange dans le réservoir de pulvérisation, il est recommandé de confirmer la compatibilité en mélangeant dans un petit contenant toutes les composantes en quantités proportionnelles. Pour les mélanges en cuve, ajouter les formulations individuelles dans un réservoir de pulvérisation dans l'ordre suivant : sac hydrosoluble; pâte granulée; concentré émulsionnable; additif pour contrôler la dérive; liquide hydrosoluble suivi du surfactant non ionique ou du concentré à base d'huile pour cultures.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER ou les herbicides du même groupe 2 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes

résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Gowan Company au 1-800-960-4318.

MISES EN GARDE ET RESTRICTIONS CONCERNANT L'UTILISATION

Pour obtenir les meilleurs résultats :

- Ne pas tondre le gazon dans les 2 jours précédant ou suivant l'application.
- Dans les 4 heures entourant une application de l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER, éviter d'avoir recours à l'irrigation ou de traiter lorsque les conditions favorisent une précipitation de pluie.
- Ce produit peut s'utiliser sur une zone ensemencée ou gazonnée bien établie. Laisser le gazon développer un bon système racinaire et être uniforme avant d'appliquer le produit.
- On peut faire un ensemencement supplémentaire de raygrass vivace ou annuel sur des zones traitées deux semaines suivant l'application.
- Ne pas appliquer plus de 187 g d'herbicide à gazon SEDGEHAMMER par hectare par période de 12 mois.

Éviter d'appliquer l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER lorsque le gazon ou le souchet subit un stress car cela risque d'endommager le gazon et de donner une suppression médiocre du souchet.

- Ne pas appliquer le produit comme pulvérisation au-dessus des fleurs utiles, des plantes ornementales, des légumes, des arbustes ou des arbres.
- Les plantes ornementales herbacées annuelles ou vivaces, y compris les plantes de couleur, risquent de subir des dommages lorsqu'elles sont repiquées dans des espaces paysagers traités à l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER.
- Ne pas appliquer ce produit sur des verts de terrains de golf.
- N'utiliser aucun système d'irrigation pour appliquer ce produit. Ne pas appliquer le produit par épandage aérien.

RECOMMANDATIONS SUR LES CULTURES

GAZONS

Lorsqu'il est appliqué selon le mode d'emploi dans les conditions décrites, les gazons établis suivants tolèrent ce produit :

Agrostide stolonifère <i>Agrostis stolonifera</i>	Fétuques, fines (rouge, rouge gazonnante, à feuilles rudes, ovine) <i>Festuca rubra, Festuca trachyphylla, Festuca ovina</i>	Raygrass vivace <i>Lolium perenne</i>
--	---	--

Pâturin des prés <i>Poa pratensis</i>	Fétuque élevée <i>Festuca arundinacea</i>
--	--

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE

Pour obtenir les meilleurs résultats :

- Ne pas tondre le gazon dans les 2 jours précédant ou suivant l'application.
- Ce produit peut s'utiliser sur une zone ensemencée ou gazonnée bien établie. Laisser le gazon développer un bon système racinaire et être uniforme avant d'appliquer le produit.
- On peut faire un ensemencement supplémentaire de raygrass vivace ou annuel sur des zones traitées deux semaines suivant l'application.
- **Éviter d'appliquer l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER lorsque le gazon ou le souchet subit un stress car cela risque d'endommager le gazon et de donner une suppression médiocre du souchet.**
- Ne pas appliquer ce produit sur des verts de terrains de golf.

PLANTES ORNEMENTALES

RESTRICTIONS

Pour éviter tout dommage éventuel aux plantes ornementales, ne pas appliquer l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER :

- Sur le dessus des plantes utiles. Éviter tout contact du produit avec les feuilles des plantes utiles car cela pourrait entraîner des blessures foliaires, une décoloration, un rabougrissement ou la mort.
- Dans des serres ou des structures de croissance fermées.
- Sur des planches de semis, de boutures ou de repiquages.
- Sur des planches d'aménagement paysager, là où sont ou seront plantés des annuelles, des plantages de couleur saisonniers, des vivaces herbacées sensibles, des légumes repiqués ou des plantes en pot de moins d'un gallon. Ne pas appliquer le produit sur les espaces paysagers où seront plantés des petits plants à racines nues.
- Sur des plantes ornementales nouvellement repiquées. N'appliquer l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER que sur des plantes établies.
- Dans des pots, des milieux de culture dans des pots ou dans des contenants pour la culture en pot.
- Ne pas laisser la pulvérisation ni la dérive entrer en contact avec les racines exposées ni l'écorce endommagée des plantes ornementales.

Mises en garde additionnelles :

- Attendre au moins trois mois de croissance après le repiquage au champ avant d'appliquer ce produit.
- Ne pas repiquer les plants dans les zones traitées pendant au moins 12 mois suivant la dernière application de l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER.
- Ne pas utiliser l'huile pour cultures comme adjuvant dans les applications de l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER sur les plantes ornementales.
- Non destiné à être utilisé dans des appareils à faible volume, tels que des brumisateurs ou des appareils hydrostatiques ou aérosols.

PLANTES ORNEMENTALES LIGNEUSES ÉTABLIES DANS LES ESPACES PAYSAGERS

Ce produit peut s'appliquer aux doses indiquées comme traitement dirigé en postlevée autour des plantes ornementales ligneuses établies dans les espaces paysagers. Pour les plantes ornementales ligneuses repiquées, attendre trois mois après le repiquage avant d'appliquer ce produit.

PÉPINIÈRES DE PRODUCTION POUR PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES AU CHAMP

L'herbicide à gazon SEDGEHAMMER peut s'utiliser aux doses indiquées comme traitement dirigé en postlevée dans les pépinières de production pour plantes ornementales cultivées au champ, sur les plantes établies suivantes :

Arbustes établis

<u>Nom courant</u>	<u>Nom scientifique</u>	<u>Nom courant</u>	<u>Nom scientifique</u>
Buis à petites feuilles	<i>Buxus microphylla</i>	Genévrier de Chine	<i>Juniperus chinensis</i>
Buis du Japon	<i>Buxus microphylla japonica</i>	Juniperus conferta	<i>Juniperus conferta</i>
Buis coréen de Harland	<i>Buxus microphylla koreana</i>	Genévrier horizontal	<i>Juniperus horizontalis</i>
Fusain de fortune	<i>Euonymus fortunei var. radicans</i>	Rhododendron	<i>Rhododendron catawbiense</i>
Gardénie	<i>Gardenia augusta</i>	Azalée	<i>Rhododendron spp.</i>
Hortensia paniculée	<i>Hydrangea paniculata</i>	Azalée à feuilles obtuses	<i>Rhododendron x kurume</i>
Ilex cornuta	<i>Ilex cornuta</i>	Rhododendron simsii	<i>Rhododendron simsii</i>
Houx japonais	<i>Ilex crenata</i>	Spirée de Bumald	<i>Spiraea x bumalda</i>
Ilex vomitoria	<i>Ilex vomitoria</i>	Spiraea decumbens	<i>Spiraea decumbens</i>
Illicium parviflorum	<i>Illicium parviflorum</i>	Spirée japonaise	<i>Spiraea japonica</i>
		Thuja du Canada	<i>Thuja occidentalis</i>

Arbres établis

Ilex x meserveae	<i>Ilex meserveae</i>	Pin rouge	<i>Pinus resinosa</i>
Ilex rotunda	<i>Ilex rotunda</i>	Pin blanc	<i>Pinus strobus</i>
Houx verticillé	<i>Ilex verticillata</i>	Pin à encens	<i>Pinus taeda</i>
Lilas des Indes	<i>Lagerstroemia indica</i>	Chêne vert	<i>Quercus ilex</i>
Magnolia à grandes fleurs	<i>Magnolia grandiflora</i>	Chêne rouge	<i>Quercus rubra</i>
Magnolier étoilé	<i>Magnolia stellata</i>	Chêne de Virginie	<i>Quercus virginiana</i>
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i>		

Dans les pépinières de culture en champ et les zones d'aménagement paysager, l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER peut s'utiliser – comme pulvérisation dirigée seulement – sur les plantes ornementales qui ne sont pas indiquées sur la présente étiquette. Il faut déterminer la pertinence des usages du genre en traitant un petit nombre de plantes aux doses indiquées et en observant leur croissance et leur développement sur une période de temps prolongée. Dans les limites compatibles avec la loi pertinente, l'utilisateur assume toute responsabilité pour tout dommage à la culture ou autre responsabilité associée aux applications sur des plantes ornementales qui ne sont pas indiquées sur la présente étiquette.

Remarque : Ne pas appliquer l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER sur les plantes suivantes car on a observé qu'elles subissent des dommages.

<i>Abies balsamea</i>	<i>Sapin balsamier</i>
<i>Acer rubrum</i>	<i>Érable rouge</i>
<i>Berberis thunbergii</i>	<i>Épine-vinette du Japon</i>
<i>Buddleia davidii</i>	<i>Buddleia</i>
sp.	<i>Caryer Chamaebatiaria</i>
sp.	<i>Chamaebatiaria</i>
<i>Chamaecyparis thyoides</i>	<i>Cyprès faux-thuya</i>
<i>Cornus florida</i>	<i>Cornouiller fleuri</i>
<i>Cotoneaster dammeri</i>	<i>Cotonéaster de Dammer</i>
<i>Cotoneaster horizontalis</i>	<i>Cotonéaster horizontal</i>
<i>Dendranthema</i> sp.	<i>Chrysanthème</i>
<i>Fragaria x ananassa</i>	<i>Fraisier</i>
<i>Fraxinus pennsylvanica</i>	<i>Frêne vert</i>
<i>Gypsophila</i> sp.	<i>Gypsophile paniculée</i>
<i>Hedera helix</i>	<i>Lierre grimpant</i>
<i>Impatiens</i> sp.	<i>Impatiens</i>
<i>Iris xiphium</i>	<i>Iris</i>
<i>Juniperus virginiana</i>	<i>Genévrier de Virginie</i>
<i>Ligustrum</i> sp.	<i>Troène</i>
<i>Lilium longiflorum</i>	<i>Lis de Pâques</i>
<i>Mazus reptans</i>	<i>Mazus rampant</i>
<i>Myrica pennsylvanica</i>	<i>Myrique de Pennsylvanie</i>
<i>Phalaris arundinacea</i>	<i>Phalaris</i>
<i>Picea abies</i>	<i>Épinette de Norvège</i>
<i>Picea glauca</i>	<i>Épinette blanche</i>
<i>Platanus occidentalis</i>	<i>Platane occidental</i>
<i>Prunus</i> sp.	<i>Cerisier</i>
<i>Pseudotsuga menziesii</i>	<i>Douglas de Menzies</i>
<i>Robinia pseudoacacia</i>	<i>Robinier faux-acacia</i>
<i>Rosa</i> sp.	<i>Rose</i>
<i>Salvia</i> sp.	<i>Salvia</i>
<i>Taxodium distichum</i>	<i>Cyprès chauve</i>
<i>Taxus</i> sp.	<i>If</i>
<i>Viburnum carlesii</i>	<i>Viorne de Carles</i>
<i>Viburnum dentatum</i>	<i>Viorne dentée</i>
<i>Viorne tinus</i>	<i>Lacirier tin</i>

PÉPINIÈRES DE PRODUCTION DE PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES EN POT

L'application de l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER peut se faire dans les pépinières pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur la présente étiquette, comme pulvérisation dirigée sur le sol nu ou autour des plantes ornementales cultivées en pot. L'application du produit peut se faire sur les mauvaises herbes qui poussent entre les contenants dans la production en pot. Ne pas appliquer le produit à l'intérieur des pots. Ne pas appliquer le produit sur les racines exposées qui poussent en dehors des pots.

TRAITEMENTS EN JACHÈRE AVANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA PELOUSE EN PLAQUE OU LES PLANTES ORNEMENTALES LIGNEUSES

Ce produit peut être utilisé dans des traitements en jachère avant l'établissement du gazon ou de plantes ornementales ligneuses. Attendre quatre semaines entre l'application et le semis, l'engazonnement ou le repiquage des plantes ornementales ligneuses.

POUR USAGE SUR LES BORDS DE ROUTE, LES EMPRISES, LES PARCS DE STOCKAGE, LES PARCS À BOIS DÉBITÉS, LES AIRES DE STOCKAGE DE CARBURANTS, LES ZONES DE JACHÈRE ET LES RANGS DE CLÔTURE POUR SUPPRIMER LE PRÊLE

Appliquer ce produit aux doses indiquées comme pulvérisation en postlevée sur les bords de route et autres sites industriels. Ce produit peut se mélanger en cuve avec un herbicide au glyphosate.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LA PELOUSE EN PLAQUE, LES PLANTES ORNEMENTALES ET LES TRAITEMENTS EN JACHÈRE :

Pour la suppression en postlevée du souchet et des dicotylédones, mélanger 0,35 à 0,9 g de produit dans 4 L d'eau pour traiter 100 m² ou 35 à 93 g de produit par hectare. Mélanger ou agiter la solution afin de disperser complètement les ingrédients. Pulvériser le produit sur les mauvaises herbes ciblées et mouiller à fond toutes les feuilles des plantes non voulues. Pour obtenir de meilleurs résultats, pulvériser le produit sur le souchet lorsqu'il a atteint le stade de 3 à 8 feuilles.

Ajouter 2 cuillerées à thé (10 mL) de surfactant non ionique par 4 L. Autrement, utiliser ,25 à ,5 % vol/vol de surfactant non ionique (1 à 2 L/378 L) pour un traitement généralisé. Pour les applications à haut volume, NE PAS dépasser 2,5 L/ha. N'utiliser qu'un surfactant non ionique qui contient au moins 80 % de matière active.

L'herbicide à gazon SEDGEHAMMER donne souvent des résultats après un seul traitement, mais selon la taille et l'âge du souchet, un deuxième traitement peut s'avérer nécessaire 6 à 10 semaines après le premier traitement.

SUPPRESSION DE LA PRÊLE (*Equisetum arvense*) DANS LES BORDS DE ROUTE, LES EMPRISES, LES PARCS DE STOCKAGE, LES PARCS À BOIS DÉBITÉS, LES AIRES DE STOCKAGE DE CARBURANTS, LES ZONES DE JACHÈRE ET LES RANGS DE CLÔTURE

Pour la suppression en postlevée de la prêle (*Equisetum arvense*), appliquer 1,87 g de produit dans 4 L d'eau pour traiter 100 m² ou 187 g/ha lorsque les feuilles de la prêle se sont déployées. Mélanger ou agiter la solution afin de disperser complètement les ingrédients. Cette dose supprime la prêle mesurant jusqu'à 15 cm de hauteur, et réprime la prêle mesurant plus de 15 cm de hauteur.

Dans les deux semaines qui suivent le traitement, les symptômes occasionnés par le traitement herbicide vont probablement se manifester comme une lésion nécrotique à la base de la plante, même si les feuilles et les tiges restent vertes et de couleur vert foncé coriace.

ÉQUIPEMENT D'ÉPANDAGE ET DIRECTIVES CONCERNANT LE TRAITEMENT

Calibrer l'équipement d'épandage avant d'appliquer ce produit. L'application doit être uniforme et le volume doit permettre d'éviter les bariolages et les manques. Éviter tout chevauchement excessif de la pulvérisation.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'HERBICIDE À GAZON SEDGEHAMMER UTILISÉ SEUL

S = Suppression, R = Répression, AA = Aucune activité

MAUVAISE HERBE	NOM SCIENTIFIQUE	ACTIVITÉ DE PRÉLEVÉE	ACTIVITÉ DE POSTLEVÉE	HAUTEUR (cm) 35 à 47 g/ha	HAUTEUR (cm) 70 à 93 g/ha
Amarante épineuse ²	<i>Amaranthus spinosus</i>	S ²	S ²	3 à 8	3 à 15
Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>	AA	R	3 à 5	3 à 10
Sicyos anguleux	<i>Sicyos angulatus</i>	AA	R	3 à 8	3 à 31
Sagittaire à sépales dressée ³	<i>Sagittaria montevidensis</i>	AA	S ³	3 à 5	3 à 10
Stellaire moyenne	<i>Stellaria media</i>	S	AA	----	----
Lampourde glouteron	<i>Xanthium strumarium</i>	S	S	3 à 23	3 à 36
Spargoute des champs	<i>Spergula arvensis</i>	S	S	3 à 5	3 à 10
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>	S	AA	----	----
Ongles-du-diable	<i>Proboscidea louisiana</i>	AA	S	3 à 5	3 à 10
Éclipte blanche	<i>Eclipta prostrata</i>	S	R	3 à 5	3 à 10
Vergerette de Philadelphie	<i>Erigeron philadelphicus</i>	AA	S	3 à 8	3 à 8
Galinsoga cilié	<i>Galinsoga quadriradiata</i>	S	S	3 à 5	3 à 10
Séneçon vulgaire	<i>Senecio vulgaris</i>	S	AA	----	----
Vergerette du Canada ²	<i>Erigeron canadensis</i>	S ²	AA	----	----
Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i>	AA	R	3 à 5	3 à 10
Stramoine commune	<i>Datura stramonium</i>	S	AA	----	----
Kochia ²	<i>Kochia scoparia</i>	S ²	R ²	3 à 8	3 à 15
Renouée persicaire	<i>Polygonum persicaria</i>	S	S	3 à 5	3 à 10
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>	S	AA	----	----
Laitue scariole	<i>Lactuca serriola</i>	S	AA	----	----
Mauve négligée	<i>Malva neglecta</i>	S	AA	----	----
Ketmie trilobée	<i>Hibiscus trionum</i>	S	S	3 à 8	3 à 31
Camomille des chiens	<i>Anthemis cotula</i>	S	AA	----	----
Asclépiade commune	<i>Asclepias syriaca</i>	AA	R	3 à 13	3 à 31
Dompte-venin glabre	<i>Cyanchum laeve</i>	AA	R	3 à 13	3 à 31
Ipomée à feuilles de lierre ³	<i>Ipomoea hederacea</i>	AA	R ³	----	3 à 8
Ipomée pourprée ³	<i>Ipomoea purpurea</i>	AA	R ³	----	3 à 8
Moutarde des champs	<i>Sinapis arvensis</i>	S	S	3 à 8	3 à 15

MAUVAISE HERBE	NOM SCIENTIFIQUE	ACTIVITÉ DE PRÉLEVÉE	ACTIVITÉ DE POSTLEVÉE	HAUTEUR (cm) 35 à 47 g/ha	HAUTEUR (cm) 70 à 93 g/ha
Souchet comestible ¹	<i>Cyperus esculentus</i>	R	S ¹	8 à 15	8 à 31
Amarante à racine rouge ²	<i>Amaranthus retroflexus</i>	S ²	S ²	3 à 8	3 à 15
Amarante hybride ²	<i>Amaranthus hybridus</i>	S ²	S ²	3 à 8	3 à 15
Plantain majeur	<i>Plantago major</i>	S	AA	----	----
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca Americana</i>	AA	S	3 à 8	3 à 15
Pourpier potager	<i>Portulaca oleracea</i>	R	AA	----	----
Radis sauvage	<i>Raphanus raphanistrum</i>	S	S	3 à 8	3 à 15
Petite herbe à poux	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	S ²	S ²	3 à 23	3 à 31
Grande herbe à poux	<i>Ambrosia trifida</i>	AA	S ²	3 à 8	3 à 15
Bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	S	R	3 à 5	3 à 10
Sida épineuse	<i>Sida spinosa</i>	AA	R	3 à 5	3 à 10
Renouée de Pennsylvanie	<i>Polygonum pennsylvanicum</i>	S	R	3 à 5	3 à 10
Tournesol	<i>Helianthus annuus</i>	S	S	3 à 31	3 à 38
Abutilon	<i>Abutilon theophrasti</i>	S	S	3 à 23	3 à 31
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i>	S	AA	---	---
Rorippe sylvestre	<i>Rorippa sylvestris</i>	S	S	3 à 5	3 à 10

1. Les infestations de souchet graves peuvent nécessiter des applications séquentielles. Un traitement plus précoce peut s'avérer nécessaire pour empêcher le souchet de compétitionner avec la culture.
2. On sait que certains biotypes de cette mauvaise herbe tolèrent des herbicides ALS. Lorsqu'on sait que ces biotypes tolérants à l'ALS existent, un herbicide homologué approprié, actif contre la mauvaise herbe et ayant un autre mode d'action, doit être utilisé seul ou dans des mélanges en cuve avec l'herbicide à gazon SEDGEHAMMER pour supprimer ces biotypes.
3. Pour obtenir les meilleurs résultats, utiliser les doses maximales indiquées sur l'étiquette.

SEDGEHAMMER est une marque de commerce de Gowan Company, L.L.C.